

QU'EST-CE QUE L'EXPOSITION SUR INTERNET ?

L'exposition en ligne permet d'exposer virtuellement un objet exposé par un artiste, un musée, un organisme ou un pays (un itinéraire, un site, un itinéraire touristique, les services proposés, etc.). On trouve généralement un lien hypertextuel permettant de télécharger l'information.

EN QUEL CONSISTE LA SECURISATION DE L'EXPOSITION SUR INTERNET ?

La sécurisation de l'exposition en ligne est la manière la plus efficace d'assurer que les visiteurs ne peuvent accéder à votre contenu sans la bonne permission de l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.

NOUVEAU DROIT

Le nouveau droit de propriété intellectuelle des sites a des implications majeures en ce qui concerne les images d'art. L'usage de images artistiques nécessite de l'attention et certains sites ont été jugés responsables de crimes de droit d'auteur en raison de leur utilisation abusive de ces œuvres protégées.

Un site avec images de produits de qualité est <http://www.artistsandart.com/artist/1000000/>. Il est une page avec des liens de produits protégés de sorte à rendre le contenu de qualité visible, voir également <http://www.artistsandart.com/artist/1000000/>.



Figure 1. Exemple de produits protégés sur un site.

Une de toutes les questions est de savoir si l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.

1. Faire la déclaration de la propriété des œuvres protégées sur Internet est la manière la plus efficace d'assurer que les visiteurs ne peuvent accéder à votre contenu sans la bonne permission de l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.
2. Faire la déclaration de la propriété des œuvres protégées sur Internet est la manière la plus efficace d'assurer que les visiteurs ne peuvent accéder à votre contenu sans la bonne permission de l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.
3. Faire la déclaration de la propriété des œuvres protégées sur Internet est la manière la plus efficace d'assurer que les visiteurs ne peuvent accéder à votre contenu sans la bonne permission de l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.
4. Faire la déclaration de la propriété des œuvres protégées sur Internet est la manière la plus efficace d'assurer que les visiteurs ne peuvent accéder à votre contenu sans la bonne permission de l'artiste, le musée, l'organisme ou le comité de programmation.